

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Mme VERDON Sylvie, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. THUBIN Frédéric (pouvoir à M. BOUGRAS Julien)

NON EXCUSE : Mme BURY Delphine, M. CAYEUX Philippe.

Mme BOUARD Aline est désignée secrétaire de séance

Déli : 2025/018 – Objet : Ecoles : Attribution subventions de fonctionnement

Madame le Maire fait part des différents changements à l'attribution des subventions de fonctionnement concernant les crédits accordés pour les fournitures scolaires et les transports liés aux activités pédagogiques. Madame le Maire précise que la participation s'appliquera à l'ensemble des élèves scolarisés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ouvrir une ligne budgétaire correspondant à un montant de 48 € par élève**, pour l'achat de fournitures scolaires, applicable aux deux écoles : Jean de la Fontaine et Saint Domin ;
- **D'ouvrir une ligne budgétaire de 1 200 € aux deux écoles** : Jean de la Fontaine et Saint Domin, destinée à financer les transports liés aux activités pédagogiques scolaires, à utiliser dans l'année civile en cours ;
- **Les lignes budgétaires ouvertes sont des crédits annuels, qui seront annulés au 31 décembre de l'année civile s'ils n'ont pas été consommés.**
- dit que les crédits seront imputés comme suit :
 - **Compte 6067** : pour les crédits relatifs aux fournitures scolaires,
 - **Compte 624** : pour les crédits affectés aux transports.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

